

DATE DE CONVOCATION : 14 FÉVRIER 2018

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRÉSENTS : J.L. LEVESQUE – M. THINON-CLERC – B. LAFAYE – G. MIGNON – M. VILLEGER – J.P. SIMON – K. GAI – M.A. CHEVALIER – C. BONNEAU – G. MICHELY – E. GARNIER – N. ARILLA – P. ORMÈCHE – E. RAMBEAU – S. HIBON-MINET – J.P. ZUCCHI – C. FULPIN – K. PERROIS – C. MESLIER – M.H. AUBINEAU.

CONSEILLERS MUNICIPAUX AYANT DONNÉS POUVOIR : P. FRÉON donne pouvoir à M. THINON-CLERC – S. LABROUSSE donne pouvoir à J.L. LEVESQUE – C. MÉCHAIN donne pouvoir à C. MESLIER.

CONSEILLERS MUNICIPAUX ABSENTS: P. FRÉON – S. LABROUSSE – C. MÉCHAIN.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : C. FULPIN.

OBJET : ADOPTION DU RÉGLEMENT DE LA SALLE DES FÊTES – NOUVELLE TARIFICATION

Le Conseil Municipal,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la nécessité de revoir intégralement le règlement de la salle des fêtes adopté le 15 Février 2007, en raison des différents ajouts et modifications qui sont intervenus depuis,
VU la nécessité de revoir la tarification inchangée depuis 2011,
VU la lecture du règlement et des tarifs proposés

Le Conseil Municipal, **PAR 23 VOIX POUR** :

- APPROUVE le nouveau règlement intérieur annexé à la présente délibération,
- APPROUVE la nouvelle tarification ci-dessous :

	Commune					
	Associations ou Particuliers		Organismes privés ou autres établissements		Réunion publique	
	Eté	Hiver	Eté	Hiver	Eté	Hiver
Location 1 journée	120,00 €	150,00 €	190,00 €	210,00 €	120,00 €	150,00 €
Location week-end	220,00 €	250,00 €	260,00 €	290,00 €	220,00 €	250,00 €

	Hors Commune					
	Associations ou Particuliers		Organismes privés ou autres établissements		Réunion publique	
	Eté	Hiver	Eté	Hiver	Eté	Hiver
Location 1 journée	180,00 €	210,00 €	230,00 €	260,00 €	120,00 €	150,00 €
Location week-end	280,00 €	310,00 €	360,00 €	390,00 €	220,00 €	250,00 €

Période d'hiver : 01 Octobre – 31 Mars

Période d'été : 01 Avril – 30 Septembre

- ACCORDE la gratuité pour l'occupation de la salle des fêtes pour les associations suivantes :

- * Les Amis du Cinéma
- * Les Donneurs de sang
- * Croix Rouge
- * Castel Nos Aînés
- * De la Vie aux Années
- * Les Amis des Soins Palliatifs
- * Centre Communal d'Action Sociale
- * Associations des Anciens Combattants
- * Etablissements scolaires
- * Association du personnel Communal

- MAINTIENT le montant de la caution à la somme de 250 Euros

- CONFIRME la gratuité une fois par an, de la location de la salle à toutes les associations castelnoviennes quel que soit le motif de la location

Ces nouvelles dispositions seront effectives à compter du 01 Mars 2018 pour toutes nouvelles demandes de réservation.

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire
Jean-Louis LEVESQUE